



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/44/70
S/20379

9 janvier 1989

FRANCAIS

ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-quatrième session
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-quatrième année

Lettre datée du 9 janvier 1989, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le fait que, dans la matinée du 5 janvier 1989, les autorités israéliennes ont déporté, vers la région de Saïda (Sidon) par le poste de contrôle de Kfar-Tibnit, 28 Libanais et Libanaises des villages de Kfar Shouba, Kfar Hamam, Ibles Saqi et Deir Mimas situés à l'intérieur de ce que l'on appelle la "zone de sécurité" qu'Israël continue d'occuper à l'intérieur du territoire libanais. Avant de les relâcher, les forces israéliennes les ont dépouillés des bijoux et objets de valeur qu'ils avaient en leur possession. Parmi les déportés figuraient des jeunes gens et des jeunes filles âgés de 15 à 22 ans ainsi que la mère de la Libanaise qui est détenue en Israël (Sabi Bichara), Najala Aïd Al Achqar.

On trouvera ci-après une liste non exhaustive de ces personnes :

1. Famille Moqbil

Ali Khalil, Ghassan, Hassan, Aïcha, Hussam et Naoual;

2. Famille Shahrouf

Akram, Qasim, Ramiz, Rbah et Nadjla;

3. Famille Nasrallah

Najiba, Saloua, As'ad, Yasmin, Farah, Mary, Rim, Fady, Saad et Ni'ma;

4. Famille Khabiz

Mar'i, Mariam et Diana.

A/44/70
S/20379
Français
Page 2

Le Gouvernement libanais condamne avec la plus grande vigueur ces mesures arbitraires qu'Israël continue de prendre et les considère comme une atteinte et un défi aux lois et instruments internationaux, une insulte aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et une violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban.

Le Gouvernement libanais demande au Conseil de sécurité et au Secrétaire général de faire pression sur Israël pour qu'il cesse d'adopter ces mesures et ces pratiques inhumaines contre les citoyens libanais et pour qu'il leur permette de rentrer dans leurs villages et dans leurs familles. Il se réserve le droit de demander au Conseil de sécurité de se réunir pour examiner cette question grave et urgente qui s'ajoute à celle de l'expulsion par Israël de Palestiniens vers le Liban.

Je vous serais obligé de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires pour faire distribuer la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point intitulé "La situation au Moyen-Orient", et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Rachid FAKHOURY
